

[Traduction]

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

LA SAISIE DE RELEVÉS TÉLÉPHONIQUES—L'ENQUÊTE DE LA COMMISSION McDONALD

L'hon. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Ouest): Madame le Président, j'aimerais poser une question au solliciteur général. Radio-Canada a révélé que, dans les districts d'Halifax, de Dartmouth et de Sydney, environ 99 mandats ont été émis pour la saisie de relevés téléphoniques, y compris ceux de Radio-Canada, au cours des deux ou trois dernières années. Or il semble qu'en ce qui concerne au moins 45 des 99 mandats, il n'y avait pas de raisons suffisantes pour en justifier la délivrance.

Le solliciteur général a-t-il étudié cette question en collaboration avec la GRC? A-t-il donné des instructions pour que la politique régissant la présentation de demandes de mandats de perquisition par la GRC soit plus claire et plus stricte? La Commission McDonald a-t-elle été saisie de la question pour qu'elle puisse procéder à une enquête complète sur les pratiques de la GRC dans ce domaine?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général): Madame le Président, j'ai actuellement en main les renseignements qui ont été révélés par la télévision de Radio-Canada, mais la GRC ne m'a pas encore remis son rapport détaillé sur la question. J'ai étudié la partie du manuel des politiques opérationnelles qui traite des renseignements nécessaires pour obtenir un mandat. Je trouve que la politique qui s'applique actuellement est satisfaisante, mais je ne suis pas encore certain si la politique a été respectée dans ces cas.

Les procureurs généraux des provinces sont habilités à examiner les affaires de ce genre qui se produisent dans leur province. Bien sûr, nous sommes prêts à collaborer entièrement avec eux. En ce qui concerne la Commission McDonald, cet organisme indépendant décidera lui-même, j'en suis sûr, s'il convient ou non d'étudier ces questions.

M. Hnatyshyn: J'allais poser ma question supplémentaire au ministre de la Justice, mais comme il n'est pas à sa place, je vais m'adresser au solliciteur général.

Une fois cette enquête terminée, va-t-il nous dire si l'on a ou non instauré une pratique en vue d'exposer les motifs justifiant de telles demandes à la suite d'une déclaration sous serment? Si non, va-t-il instituer une politique exigeant ces précautions dans le cas des activités de la GRC? De plus, pourrait-il nous assurer que cette pratique n'est pas répandue, qu'elle ne s'applique pas également aux enquêtes des sociétés Chargex ou Visa ou qu'elle ne touche pas le grand public qui est fort soucieux du respect de sa vie privée?

● (1450)

Enfin, le solliciteur général songe-t-il à limiter l'émission des mandats de main-forte, mandats ouverts qui sont actuellement à la disposition des organismes policiers du Canada, étant donné que le gouvernement précédent s'était engagé à légiférer pour réglementer ce genre de mandat de perquisition?

M. Kaplan: Madame le Président, en ce qui concerne les mandats de main-forte, ils font l'objet d'un moratoire et aucun

Questions orales

document n'a encore été présenté au cabinet à cet égard, si bien qu'il serait prématuré de dire quelles mesures le gouvernement va prendre, sinon qu'il maintiendra le moratoire en attendant une autre décision.

Quant à la politique à l'égard des mandats de perquisition, comme je l'ai dit, je l'ai passée en revue ce matin et j'en suis satisfait. Néanmoins, je ne sais pas encore précisément si cette politique a été suivie dans les cas qui nous intéressent. Je vais examiner la question et, dès que je serai fixé, je pourrai répondre à des questions à ce sujet.

M. Hnatyshyn: Présentez-nous votre rapport.

* * *

L'ÉNERGIE

LA TAXE SUR LES RAFFINERIES PÉTROLIÈRES—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Avant et pendant la dernière campagne électorale, le ministre et son parti ont fait campagne contre l'odieuse hausse de 18c. de la taxe d'accise que le gouvernement Clark avait proposée. Il avait déclaré alors que c'était une mesure rétrograde qui aurait des conséquences néfastes pour l'économie.

Je crois comprendre qu'au cours des négociations avec l'Alberta, le ministre vient de proposer à cette province une taxe sur les raffineries pétrolières qui serait tout aussi rétrograde et même pire pour le consommateur. Le ministre peut-il nous confirmer qu'il a proposé cette taxe? Peut-il nous confirmer qu'elle est tout aussi rétrograde que la précédente et même davantage? Si, c'est vrai, pourquoi l'a-t-il fait?

[Français]

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, j'ai déjà fait savoir que le gouvernement considérait présentement diverses possibilités au sujet de l'augmentation éventuelle du prix du pétrole.

La question soulevée par l'honorable député indique que c'est là une de ces possibilités. Lorsqu'il y aura eu, ce que j'espère, une entente avec les provinces productrices, mon honorable collègue sera alors en mesure d'en venir à la conclusion qu'il voudra quant à cette entente.

[Traduction]

M. Waddell: Madame le Président, le ministre a peut-être déjà oublié avoir promis aux consommateurs canadiens que les prix du pétrole seraient moins élevés que ceux proposés par les conservateurs. Serait-ce une autre promesse qu'on ne tiendra pas?

Je voudrais également rappeler au ministre une autre de ses promesses. Le ministre peut-il dire à la Chambre pourquoi, pendant la campagne électorale, lui et son parti ont promis qu'ils maintiendraient, en faveur des provinces Atlantiques, le programme d'indemnisation du prix du pétrole importé, et voudrait-il dire à la Chambre pourquoi il ne se sent plus obligé de tenir cette promesse?